



# BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL

**NUMÉRO 1**  
MARS 2009

**LÉGISLATURE**  
2009-2012



# ASSEMBLÉE PRIMAIRE BOURGEOISIALE

---

L'Assemblée primaire de la Bourgeoisie de Chalais est convoquée, à la Salle polyvalente de Chalais, le

**lundi 23 mars 2009 à 20 h**

## Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 31 mars 2008
2. Comptes de l'exercice 2008
  - Présentation
  - Rapport du réviseur qualifié
  - Approbation
3. Vente d'un terrain à Valprécision SA et à SIERRE-ENERGIE SA au lieu-dit «Les Zittes-Lots-Bourgeoisiaux»
4. Acquisition de terrains au lieu-dit «Les Clous» à Réchy
5. Constitution de droits de superficie (DSDP)
6. Budget 2009 et plan financier pluriannuel
  - Présentation
  - Approbation du report des investissements 2008 non réalisés
  - Approbation du budget 2009
7. Approbation des nouveaux statuts du Triage forestier du Vallon
8. Approbation de la convention entre les bourgeoisies, les communes actionnaires et Sierre-Energie SA
9. Nomination de la Commission bourgeoisiale (Art. 51 LCo)
10. Nomination du réviseur qualifié (Art. 83 al.2 LCo)
11. Divers

A l'issue de l'assemblée, une raclette sera servie à tous les participants.

Conformément aux dispositions légales, tous les documents soumis à cette assemblée sont à disposition au Secrétariat communal, durant les heures ordinaires d'ouverture, lundi, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h.

**SONT CONVOQUÉS À CETTE ASSEMBLÉE  
UNIQUEMENT LES BOURGEOIS ET BOURGEOISES**

# 2009 – 2012: UNE LÉGISLATURE AUX CONTOURS BIEN DÉFINIS

---



> Alain Perruchoud

Une nouvelle législature de 4 ans vient de débiter sur le plan communal. De nouvelles forces se sont greffées à l'équipe sortante, et tout est en place pour faire fonctionner l'entreprise communale dans la direction souhaitée. Mais dans quelle direction, me direz-vous?

La vertu des campagnes électorales et des élections qui en découlent est de faire réfléchir les politiques sur l'avenir de leur collectivité. Dans leurs manifestes électoraux, les partis livrent, en général, les pistes qu'ils entendent privilégier pour la législature qui s'annonce. Ces réflexions, souvent faites avec sérieux et compétence, sont utiles à l'exécutif communal, s'il sait les apprécier. Elles reflètent en tout cas, et ce n'est pas négligeable, la volonté consensuelle des dirigeants qui sont appelés par la suite à s'exprimer dans les assemblées chargées d'appliquer les propositions du Conseil communal.

Ces manifestes, souvent rassurants, ne contiennent que rarement des propositions saisissantes. En se penchant sur ce qui a alimenté la chronique politique, en décembre dernier, force est de constater que la voie qui a été tracée par les législatures précédentes n'est pas remise en question. Une première réponse peut être ainsi dégagée: l'avenir va s'inscrire dans la continuité d'une politique qui a fait ses preuves.

Le renforcement du tissu villageois, l'amélioration du centre du village de Chalais, l'équipement des zones à construire et leur remembrement, les aménagements routiers sont autant d'investissements qui vont concerner les villages de plaine.

Quant au village de Vercorin, il ne sera pas en reste. Les directions sont claires et elles n'ont pas été contredites par le débat politique. Toutes les données sont maintenant sur la table du Conseil. Il ne reste plus qu'à faire les bons choix pour notre village touristique. Nous ne sommes plus dans un rond-point sans issue, mais plutôt devant un carre-

four muni de panneaux indicateurs clairs et précis. Toutefois bien malin celui qui pourrait dire, sans se tromper, quelle est la meilleure voie à suivre. Nous devons pourtant choisir, sans attendre et nous engager sur l'une de celles-ci.

Dans l'année ou au plus tard au printemps 2010, le temps de partager ses réflexions, de confronter ses opinions et de forger sa décision, le Conseil devra établir, publier et faire valider la liste des projets qu'il souhaite réaliser à moyen terme.

Toutefois, quelle que soit la politique d'investissements souhaitable, celle-ci ne pourra s'exprimer que par des engagements financiers appropriés. En ce qui nous concerne, nos moyens sont bons, même s'ils ont été quelque peu altérés par les dernières réformes fiscales imposées par le Canton. Le Conseil dispose ainsi d'une capacité de financement raisonnable, mais qui, évidemment, ne pourra pas satisfaire à toutes les attentes. Routes de contournement, parkings, aides aux infrastructures touristiques, amélioration de la qualité d'accueil, aménagements urbains, route Chalais-Vercorin, tous ces projets nécessitent de tels moyens financiers que l'endettement engendré atteindrait rapidement la zone rouge, avec le risque de ne plus pouvoir répondre, par la suite, à d'autres demandes tout autant légitimes.

Dès lors, entre ces rêves qui font la une des manifestes électoraux et la réalité politique imposée par notre capacité financière, il y a une marge. C'est donc vers la convergence entre les espoirs des uns et les craintes des autres que s'inscrira notre prochaine politique de législature, avec ce petit zeste de courage qui permettra de promouvoir Vercorin à mi-chemin entre la station et le village. La station est là pour renforcer le village, mais le village est surtout là pour marquer la différence. Et c'est précisément cette différence qui nous caractérise et nous identifie, une différence que vous ne retrouverez nulle part ailleurs et qui nous permettra d'inscrire au rang des offres régionales, et en grandes lettres: «Vercorin, l'exception touristique».

**Alain Perruchoud,**  
président

# EXÉCUTIF COMMUNAL

---

## Président



### **Alain PERRUCHOU**

---

Rue des Grampraz 12  
3966 Réchy

Natel: 079 458 19 90  
Prof: 027 451 19 19  
E-mail: [alain.perruchoud@netplus.ch](mailto:alain.perruchoud@netplus.ch)

## Vice-président



### **Cédric RUDAZ**

---

Chalet «Casse-noisettes»  
3966 Briey

Natel: 079 352 74 54  
Privé: 027 456 38 83  
E-mail: [rudacedr@netplus.ch](mailto:rudacedr@netplus.ch)

## Conseillers



### **Elisabeth PERRUCHOU**

---

Conseillère communale  
Rue de la Laiterie  
3966 Chalais

Natel: 079 657 60 86  
Privé: 027 458 25 23  
E-mail: [elisabeth.perruchoud@chalais.ch](mailto:elisabeth.perruchoud@chalais.ch)



### **Olivier HUGO**

---

Conseiller communal  
Route des Roches-Hombes 13  
3967 Vercorin

Natel: 076 571 41 54  
E-mail: [olivier.hugo@netplus.ch](mailto:olivier.hugo@netplus.ch)



### **Françoise SCAPUSO**

---

Conseillère communale  
Impasse de l'Antonett 9  
3966 Réchy

Natel: 078 748 36 70  
E-mail: [françoise.scapuso@chalais.ch](mailto:françoise.scapuso@chalais.ch)

# DÉPARTEMENTS COMMUNAUX 2009 – 2012

---

## ADMINISTRATION / FINANCES BOURGEOISIE

**M. Alain PERRUCHOUD**, *président*

- Administration générale
- Planification financière – Impôts
- Biens bourgeoisiaux

## TRAVAUX PUBLICS

**M. Cédric RUDAZ**, *vice-président*

- Voirie
- Signalisation
- Service des eaux
- Triage forestier
- Police municipale
- Police du feu – PC – Armée

## CONSTRUCTIONS AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**Mme Elisabeth PERRUCHOUD**, *conseillère*

- Police des constructions
- Salubrité publique
- Cadastre
- Plan de zone
- Bâtiments communaux

## ÉDUCATION / POPULATION ÉCONOMIE LOCALE

**Mme Françoise SCAPUSO**, *conseillère*

- Instruction publique
- Affaires sociales
- Culture – Sport – Loisirs
- Agriculture – Viticulture – Industrie – Commerce
- Energie – Environnement

## ÉQUIPEMENT / TOURISME

**M. Olivier HUGO**, *conseiller*

- Constructions nouvelles
- Amélioration des villages
- Equipement des zones
- Plus-values – Expropriations
- Tourisme
- Nature
- Transports publics

# AUTORITÉS JUDICIAIRES

---



**Anne-Lyse SALAMIN-PERRUCHOUD**

**Juge**

Impasse de la Côte 9  
3967 Vercorin

Prof : 027 452 36 36



**Sylvie CLIVAZ**

**Vice-juge**

Rue des Grampraz 14  
3966 Réchy

Privé : 027 458 40 16

# COMMISSIONS COMMUNALES

## 2009 - 2012

---

### TRIBUNAL DE POLICE

**M. Stéphane RUDAZ,**  
*président*

M. Dominique BALADIER  
M. Fabien DEVANTHERY  
M. Raoul MATHIEU  
M. Thomas TARAMARCAZ  
+ Secrétaire-juriste

### CHAMBRE PUPILLAIRE

**Mme Barbara BORELLA,**  
*présidente*

Mme Anne-Lyse ART  
M. Jean-Pierre CHEVALLEY  
M. Laurent GAUDIN  
Mme Anne-Lyse SALAMIN  
PERRUCHOUD,  
juge de Commune  
+ Secrétaire-juriste

### COMMISSION SCOLAIRE & DE FORMATION PROFESSIONNELLE

**Mme Françoise SCAPUSO,**  
*présidente*

Mme Natacha DUCOURTIL  
Mme Sylvie MASSEREY ANSELIN  
Mme Manuela PONT, secrétaire  
M. Florent THEODOLOZ  
M. Charles-André PERRUCHOUD,  
préfet des Ecoles

### COMMISSION EXECUTIVE DES MENSURATIONS CADASTRALES

**Mme Elisabeth  
PERRUCHOUD,** *présidente*

M. Marcel CHRISTEN  
M. Jean-Luc GAUDIN  
M. Olivier RION  
M. Alain ZAPPELLAZ  
M. Christophe FRIGGIERI,  
teneur de cadastre

### COMMISSIONS DES AFFAIRES BOURGEOISIALES

*(Sous réserve de l'approbation  
de l'Assemblée primaire bour-  
geoisiale du 23.03.09)*

**M. Freddy DEVANTHERY,**  
*président*

M. Serge GAUDIN  
Mme Amélie NANCHEN  
M. Fabien PERRUCHOUD  
M. Ludovic PERRUCHOUD

### COMMISSIONS COMMUNALES DES CONSTRUCTIONS & SALUBRITE

**Mme Elisabeth  
PERRUCHOUD,** *présidente*

M. Claude-Alain ART  
M. Sébastien BERGUERAND  
M. Sébastien GARCIA  
M. Dominique PACOZZI  
M. Marc-Antoine PERRUCHOUD  
M. Blaise SALAMIN  
M. Christophe SIGGEN

### COMMISSION DES TAXES CADASTRALES

**Mme Elisabeth  
PERRUCHOUD,** *présidente*

M. Jean-Luc GAUDIN  
M. Jean-Elie SALAMIN  
M. Christophe FRIGGIERI,  
Teneur de cadastre

### VOTATIONS & ELECTIONS

M. Raphaël DECAILLET  
M. Célien DEVANTHERY  
Mme Aline DORMIA  
Mme Ariane LIONE  
Mme Clémence NANCHEN  
M. Loïc PERRUCHOUD  
Mme Jennifer REICHENBACH  
M. Reynald THEODOLOZ  
Mme Virginie ZUFFEREY  
OGGIER

# DÉLÉGATIONS COMMUNALES

## 2009 - 2012

---

### ETAT-MAJOR INTERCOMMUNAL EN CAS DE CATASTROPHE - EMIC

**M. Cédric RUDAZ**

Membre du comité

### STEP DE GRANGES

**M. Cédric RUDAZ**

Conseil de direction

**Mme Françoise SCAPUSO**

Assemblée générale

**M. Claude-Alain SEEWER**

Vérification des comptes

### TELEPHERIQUE CHALAIS-VERCORIN SA

**M. Alain PERRUCHOUD**

Président

**M. Cédric RUDAZ**

Membre

**M. Olivier HUGO**

Membre

### TELECABINE DE VERCORIN SA

**M. Cédric RUDAZ**

Conseil d'administration

### «ASSOCIATION POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES DU VALAIS CENTRAL - UTO»

**M. Cédric RUDAZ**

Assemblée générale

### FONDATION CLEMENTINE & MAURICE ANTILLE

**M. Alain PERRUCHOUD**

Président de la Commune

**Mme Françoise SCAPUSO**

Conseillère

**M. Boleslaw Antoni BIENIEK**

Révérend curé

**Mme Anne-Lyse SALAMIN**

**PERRUCHOUD**, Juge

**M. Jean-Paul PRAPLAN**

Représentant du DIP

**M. Cédric RUDAZ**

Membre de l'Autorité

de surveillance

**Mme Elisabeth PERRUCHOUD**

Membre de l'Autorité

de surveillance

**M. Olivier HUGO**

Membre de l'Autorité

de surveillance

### VERCORIN TOURISME

**M. Olivier HUGO**

Comité

### PAROISSES DE CHALAIS & VERCORIN

**Mme Françoise SCAPUSO**

**M. Olivier HUGO**

### ASSOCIATION DE JUMELAGE

**Mme Françoise SCAPUSO**

### CONSEIL DE DISTRICT

Conseil communal

### SIERRE REGION

**M. Alain PERRUCHOUD**

### SIERRE ENERGIE SA + TELEVISION SIERRE SA

**M. Cédric RUDAZ**

Assemblée générale

### ASSOCIATION BEAULIEU

**Mme Françoise SCAPUSO**

Comité de direction

**M. Alain PERRUCHOUD**

Assemblée générale

**M. Cédric RUDAZ**

Assemblée générale

### «ASSOCIATION DE VALORISATION DU PATRIMOINE HOSPITALIER DE SIERRE-LOECHE»

**M. Alain PERRUCHOUD**

Comité + Assemblée générale

**Mme Elisabeth PERRUCHOUD**

Assemblée générale

**M. Olivier HUGO**

Assemblée générale

### CYCLE D'ORIENTATION REGIONAL DE GRONE

**M. Alain PERRUCHOUD**

Conseil d'administration

**Mme Françoise SCAPUSO**

Commission scolaire

### TRIAGE FORESTIER

**M. Cédric RUDAZ**

Comité exécutif

**Mme Françoise SCAPUSO**

Assemblée des délégués

**M. Olivier HUGO**

Assemblée des délégués

**M. Claude-Alain SEEWER**

Vérification des comptes

### AGGLO SIERRE

**M. Alain PERRUCHOUD**

Conseil d'administration

**M. Olivier HUGO**

Assemblée des délégués

### CANAL 9

**M. Olivier HUGO**

Assemblée générale

# FONCTIONS COMMUNALES

## 2009 - 2012

---

### AGENT AVS

M. Christophe FRIGGIERI

### TENEUR DE CADASTRE & DU REGISTRE D'IMPÔTS PRÉPOSÉ AU REGISTRE DES VIGNES

M. Christophe FRIGGIERI,

Teneur de cadastre

Mme Nathalie ESCHER,

Substitut

### CHARGÉ DE SÉCURITÉ

M. Jean-Michel PERRUCHOUD

### INSPECTEUR DU BÉTAIL OFFICE DE LA CULTURE DES CHAMPS ET DE L'EXPLOITATION DU SOL

M. Francis CHERVET

### RÉPONDANT POUR LA CONSTRUCTION ADAPTÉE AUX PER- SONNES HANDICAPÉES

Mme Elisabeth PERRUCHOUD

### CONTRÔLEUR DES ABRIS PCI

M. Philippe BALLESTRAZ

### COMMISSION DU FEU

M. Cédric RUDAZ

### PREFET DES ECOLES

M. Charles-André PERRUCHOUD

### ECONOMIE DE GUERRE

M. Cédric RUDAZ, préposé

M. Alain PERRUCHOUD,

suppléant

### QUARTIER-MAÎTRE

M. Stéphane RUDAZ,

commandant CSP

## FEUX EN PLEIN AIR

---

En Valais, les feux de déchets en plein air émettent approximativement autant de particules fines que l'ensemble du trafic routier. Pour lutter contre cette pollution, le Conseil d'Etat valaisan a fixé par voie d'arrêté le principe de l'interdiction des feux de déchets en plein air et fixé les conditions dans lesquelles des dérogations exceptionnelles peuvent être accordées par les autorités.

L'incinération en plein air de déchets non naturels (par ex. papier, carton, plastique, caisses, palettes et autres bois usagés) est dans tous les cas formellement interdite, sans possibilité de dérogation.

Pour les déchets naturels, des

dérogations exceptionnelles ne peuvent être accordées que si toutes les conditions fixées dans l'arrêté du Conseil d'Etat du 20 juin 2007 sont remplies. Dans la pratique, ces dérogations ne peuvent être octroyées que pour de petites quantités de déchets naturels, s'il est prouvé qu'aucune valorisation n'est raisonnablement envisageable, et que l'incinération ne concernera que des déchets secs n'occasionnant pas de nuisance au voisinage, et ce uniquement dans des zones peu peuplées donc loin des zones à bâtir.

Les demandes de dérogation doivent être faites par écrit auprès de l'administration muni-

cipale et devront mentionner les motifs, le lieu, le numéro de parcelle, la quantité de déchets, et la date d'incinération prévue. D'entente avec les autres services concernés, le Service de la protection de l'environnement rendra son préavis à l'autorité communale sur la base duquel l'autorité communale décidera d'accorder ou non une dérogation. Les infractions contre l'arrêté sur les feux de déchets en plein air, constatées par les autorités communales ou cantonales seront sanctionnées.

Etat du Valais  
Service de la protection  
de l'environnement



# ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE DU LUNDI 31 MARS 2008

---

M. Alain PERRUCHOUD, président, salue les 33 participant-e-s et leur souhaite la plus cordiale bienvenue. La convocation a été portée à la connaissance des bourgeois-es par l'intermédiaire du pilier public, du Bulletin officiel et du *CHALAIS-Infos* N° 10 - Mars 2008.

## 1. Approbation du protocole de l'Assemblée bourgeoisiale du 20 mars 2007

- 2. Comptes de l'exercice 2007
  - Présentation
  - Rapport du réviseur qualifié
  - Approbation

- 3. Budget 2008
  - Présentation
  - Approbation du projet de revitalisation des alpages
  - Approbation du budget 2008

## 4. Modification du règlement bourgeoisial

## 5. Agrégations bourgeoisiales

## 6. Divers

L'ordre du jour n'est pas contesté et le président passe immédiatement à la partie officielle. La proposition de nommer Mme Béatrice RUDAZ et M. Otto PERRUCHOUD, en qualité de scrutateurs officiels pour cette assemblée, est acceptée.

## 1. APPROBATION DU PROTOCOLE DE L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE DU 20 MARS 2007

Le protocole a été publié intégralement dans le dernier *CHALAIS-*

*Infos* et sa lecture n'est pas demandée.

Il est accepté sans modification.

## 2. COMPTES DE L'EXERCICE 2007

Avant de donner connaissance des détails des postes comptables, le président effectue un tour d'horizon de l'année écoulée.

Le dossier de réfection de la Cabane de Santa Maria avance, mais péniblement; les exigences cantonales sont extrêmement sévères et il semblerait que certains services de l'Etat du Valais ne se soucient pas trop de la conservation de ce patrimoine. La mise à l'enquête du dossier corrigé devrait aboutir ces prochaines semaines.

Le mayen Mathys, autre bâtiment bourgeoisial à rénover, est dans un état encore plus délabré. Tant que le dossier de Santa Maria n'a pas été accepté par la Commission Cantonale des Constructions (CCC), il semble utopique de songer d'aller de l'avant.

L'exploitation forestière va être entièrement déléguée au Triage forestier du Vallon, conformément aux nouvelles dispositions fédérales qui accorderont des autorisations et des subventions uniquement pour le maintien des forêts protectrices.

La location des parcelles bourgeoisiales est toujours d'actualité puisque des négociations sont en cours avec les entreprises de MM. Nicolas MASSEREY et Jean-Elie SALAMIN.

En fin de son rapport de gestion, M. Alain PERRUCHOUD, président, remercie les concierges des Maisons bourgeoisiales, le personnel communal et les membres de la Commission bourgeoisiale pour leurs activités en faveur de la Bourgeoisie.

Avec des recettes pour Fr. 137'631.40, des dépenses pour Fr. 46'007.40, les comptes 2007 présentent une marge d'autofinancement de Fr. 91'624.-, utilisée pour les amortissements comptables à hauteur de Fr. 90'500.-.

Le solde représente le bénéfice net de l'exercice de Fr. 1'124.-.

Ces comptes n'appellent pas de commentaire particulier, si ce n'est l'absence de travaux forestiers et une légère baisse du chiffre d'affaires de la buvette «L'Etable» à Sigeroulaz.

Par contre, l'endettement a progressé du fait de l'acquisition des terrains industriels dans la zone «Les Clous» à Réchy.

Après ces explications détaillées, M. Jean-Pierre CHEVALLEY lit le rapport fiduciaire, relève l'accroissement de la dette à Fr. 1'106'783.10 et propose l'approbation des comptes présentés.

Au vote, l'Assemblée approuve les comptes 2007, à l'unanimité.

## 3. BUDGET 2008

Encore une fois, le budget de fonctionnement est pratiquement une copie conforme du budget de l'exercice précédent.

Il présente des dépenses pour Fr. 57'600.–, des recettes pour Fr. 140'500.–, dégageant ainsi une marge d'autofinancement de Fr. 82'900.– dont Fr. 80'000.– serviront aux amortissements comptables.

Le bénéfice net devrait s'élever à Fr. 2'900.–.

Pour cette année 2008, le Conseil bourgeois propose de redonner aux alpages de Sigeroulaz et Santa Maria des infrastructures suffisantes pour que leur attrait soit ravivé.

La recherche de synergies avec l'Alpage de Tracuit permettra de rendre attractifs nos alpages et de compléter l'offre pour le bétail.

Ce projet n'est pas encore assez avancé pour en détailler précisément les coûts; par contre, les estimations montrent qu'il faudra investir approximativement Fr. 60'000.– (Fr. 40'000.– de matériel et le solde pour la pose) pour viabiliser nos alpages.

Aucun éclaircissement n'est demandé et l'Assemblée est invitée à se prononcer à main levée.

Au vote, l'Assemblée approuve les investissements nécessaires à la revitalisation des alpages, à l'unanimité.

Au vote, l'Assemblée approuve le budget 2008, à l'unanimité.

#### 4. MODIFICATION DU RÈGLEMENT BOURGEOISIAL

A la suite de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008,

de la loi sur le droit de cité du 18 novembre 1994, les dispositions de notre règlement ne correspondent plus.

Le président commente les modifications présentées par le Conseil bourgeois pour les articles 22 et 25 uniquement.

##### Art. 22 (nouveau)

Pour devenir bourgeois, le requérant doit

1. bénéficier de la citoyenneté valaisanne
2. être domicilié depuis 5 ans sur le territoire communal

En cas de refus, le requérant peut recourir auprès du Conseil d'Etat dans le délai de 30 jours, dès la notification de la décision.

Demeurent réservés les délais de recours prévus par la législation sur les élections et votations (régularité du vote).

##### Art. 25 (nouveau)

Tarifs d'agrégation

1 Requête du droit de bourgeoisie

Fr. 1'800.–

2 Réduction pour une requête émanant d'un conjoint d'un bourgeois

Fr. 300.–

3 Réduction pour une requête émanant d'une personne domiciliée sur la commune depuis plus de 15 ans

Fr. 300.–

4 Réduction pour une requête émanant de jeunes adultes de moins de 25 ans et dont les parents sont domiciliés sur la commune depuis plus de 15 ans

Fr. 600.–

##### Art. 25 (nouveau) - suite

Les réductions ne sont pas cumulables, la plus favorable étant appliquée.

A titre de participation à la réception d'agrégation, le requérant versera en sus un montant allant de Fr. 200.– à Fr. 500.–

M. Raymond CALOZ demande quel est le sort réservé à un étranger qui épouse une bourgeoise de Chalais, mais qui n'est pas domicilié?

Le président signale que cette personne obtiendra le droit de cité de la Commune de Chalais, selon les règles du droit fédéral. Ensuite, il pourra demander l'agrégation bourgeoise à Chalais, mais il ne l'obtiendra qu'à la condition d'être domicilié sur la commune depuis 5 ans.

M. Edmond PERRUCHOUX reprend les propos du président au sujet de la restriction sexiste liée à l'attribution des bourses de la Fondation Clémentine & Maurice ANTILLE qu'il estime injuste.

Il propose que le Conseil de fondation demande, de son propre gré, l'annulation de cette clause. Il reste volontiers à disposition pour indiquer quelques pistes pour ces démarches.

Le président signale que le Conseil de fondation y a déjà réfléchi; mais changer la volonté exprimée librement lors de la création de la Fondation n'est pas chose aisée.

Il n'y a pas d'autres questions et l'Assemblée passe au vote.

Au vote, l'Assemblée approuve les modifications du règlement présentées, à l'unanimité.

### 5. AGRÉGATIONS BOURGEOISIALES

Le président présente les 8 personnes qui ont sollicité l'agrégation bourgeoisiale.

#### Il s'agit de:

M. Jean-Christophe CRAVIOLINI,

Mme Valérie PELLEGRINO

ainsi que ses enfants

Fabien et Gaël

Mme et M. Rebekka

& Bertrand VUIGNER

et leurs enfants Chloé et Thomas.

Ces candidatures sont acceptées à l'unanimité, par acclamation.

Le président se réjouit de voir ces familles obtenir la bourgeoisie de Chalais, leur souhaite la plus cordiale des bienvenues et leur rappelle qu'ils doivent maintenant participer activement à la vie bourgeoisiale.

### 6. DIVERS

Le président informe que la Commission bourgeoisiale propose de redynamiser la vie bourgeoisiale et organisera une sortie des Bourgeois, le dimanche 14 septembre 2008 à Sigeroulaz.

M. Alain PERRUCHOUD rappelle l'inauguration de l'extension des locaux du home «Les Jasmins» dont les animations sont prévues du 14 au 19 avril, avec une cérémonie officielle le vendredi 18 avril 2008.

Il donne également quelques informations sur le thème «La Suisse bouge - en forme pour l'EURO» qui opposera les citoyens de Chalais à ceux de Grône du 3 au 11 mai 2008.

Enfin, il explique la démarche administrative du dépôt de l'acte d'origine en application des nouvelles dispositions légales cantonales de la loi sur les élections et votations.

Aucune demande supplémentaire n'est formulée; le président souhaite à toutes et à tous de joyeuses fêtes de Pâques et clôt l'Assemblée à 21 h 10.

Il invite les participant-e-s à l'apéritif et à la traditionnelle raclette aimablement servie par les nouveaux bourgeois.

**Le président:**

**Alain PERRUCHOUD**

**Le secrétaire:**

**François ZUBER**

# PLAN DE SCOLARITÉ 2009 - 2010

---

## OUVERTURE DE L'ANNÉE SCOLAIRE: JEUDI 20 AOÛT 2009 (MATIN)

Primaires: 9 h    Infantines: 9 h 30

### Vacances

<b>Automne</b>	du mercredi 21 octobre 2009 à midi au lundi 2 novembre 2009 le matin
<b>Noël</b>	du mercredi 23 décembre 2009 à midi au jeudi 7 janvier 2010 le matin
<b>Carnaval</b>	du vendredi 12 février 2010 le soir au lundi 22 février 2010 le matin
<b>Pâques</b>	du mercredi 31 mars 2010 à midi au lundi 12 avril 2010 le matin
<b>Ascension</b>	du mercredi 12 mai 2010 à midi au lundi 17 mai 2010 le matin
<b>Pentecôte</b>	du vendredi 21 mai 2010 le soir au mardi 25 mai 2010 le matin
<b>Fête-Dieu</b>	du mercredi 2 juin 2010 le soir au lundi 7 juin 2010 le matin

**Clôture de l'année scolaire: vendredi 25 juin 2010 (soir)**

## FONDATION CLÉMENTINE ET MAURICE ANTILLE

La Fondation Clémentine et Maurice Antille soutient, par des bourses et des prêts d'étude et de formation, la formation postobligatoire des jeunes bourgeois de sexe masculin.

Pour être prises en considération, les demandes doivent parvenir à l'administration communale, impérativement avant le 30 septembre, pour l'année scolaire en cours. Les formulaires de demande sont à disposition au Secrétariat communal ou sur le site [www.chalais.ch](http://www.chalais.ch).

# INFORMATION SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

Conformément aux dispositions légales, la Commune de Chalais publie officiellement une information générale sur la qualité de l'eau potable distribuée sur son territoire.

(analyse du 5 mai 2008 - Puits de Daval à Chalais)

Conductivité (à 20 °C)	µS/cm	671
Dureté totale	°F	39,2
Dureté carbonatée	°F	17,5
pH		7,9
Calcium	mg/l	116,3
Magnésium	mg/l	24,5
Ammonium	mg/l	< 0,05
Chlorures	mg/l	18,8
Sulfates	mg/l	213
Nitrites	mg/l	< 0,01
Nitrates	mg/l	10,3
Oxydabilité au permanganate	mg/l	1,7

La teneur en sulfates est élevée; elle dépasse la valeur directrice (< 200 mg/l)

Elle ne représente cependant aucun risque pour la santé humaine.

## BILAN QUALITATIF

D'après les analyses microbiologiques effectuées jusqu'ici, la qualité de l'eau s'inscrit dans les limites légales.

## Données facultatives

Présence de composés organiques volatils

Germes aérobies mésophiles	/ml	< 10
Escherichia coli	/100ml	0
Entérocoques	/100ml	0

Aucun paramètre ne dépasse la marge de tolérance légale

## PROVENANCE DE L'EAU

Eau de la Réchy	80%
(Valeurs annuelles approximatives)	
Eau de source	10%
Eau de la nappe phréatique	10%

## TRAITEMENT DE L'EAU

Eau de la Réchy	Filtration et chloration
Eau souterraine	Aucune

## RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

M. Yvon PERRUCHOUD  
079 / 541 32 12



> Une image insolite de la station de traitement des eaux de Sigeroulaz

# VENTES ET ACQUISITIONS DE TERRAINS

En date du 20 mars 2006, l'Assemblée primaire bourgeoise avait accepté le principe de vendre des terrains bourgeoisiaux, à la condition que la recette de cette vente soit consacrée à l'acquisition de nouvelles parcelles, dans le but de maintenir le patrimoine bourgeoisial. Cette décision avait été prise suite à la demande de l'entreprise Valprécision qui s'était déclarée intéressée à acquérir la parcelle qu'elle loue actuellement à la Bourgeoisie.

Cette même Assemblée primaire, le 20 mars 2007, a décidé d'acquérir une surface de 4724 m dans la zone «Grampraz-sous-Réchy / Les Clous». En septembre 2008, Valprécision a confirmé son intention d'acheter, pour le prix de Fr. 90.-/m<sup>2</sup>, la surface de

5195 m<sup>2</sup> qu'elle occupe actuellement au lieu-dit «Les Zittes», à Chalais. De son côté, Siere Energie a aussi confirmé son intention d'acquérir, pour le même prix, les 30 m sur lesquels a été construite une station transformatrice et qui complète la surface de Valprécision. Le 8 septembre 2008, le Conseil bourgeoisial a pris la décision d'accepter ces ventes, sous réserve de l'approbation formelle de l'Assemblée primaire bourgeoise.

Dans l'intervalle, le Conseil bourgeoisial s'est approché de certains propriétaires de la zone «Grampraz-sous-Réchy / Les Clous» en se portant acquéreur de leur terrain. Ainsi, le Conseil peut aujourd'hui proposer à l'Assemblée primaire d'acquérir, dans la zone

susmentionnée, une surface de 3115 m<sup>2</sup>. Tous les propriétaires concernés sont d'accord de vendre leurs parcelles au prix de Fr. 60.-/m<sup>2</sup>, prix équivalent à celui payé en 2007.

Si l'Assemblée primaire accepte toutes ces propositions, le bilan des achats, entre 2007 et 2009, serait de 7839 m pour une somme de 470'340 francs et celui des ventes de 5225 m<sup>2</sup> pour un montant de 470'250 francs. Le patrimoine bourgeoisial aurait ainsi augmenté de 2614 m<sup>2</sup>.

L'Assemblée primaire sera invitée à se prononcer sur ces ventes et achats de terrains.

**Alain Perruchoud,**  
président



# CONSTITUTION DE DROITS DE SUPERFICIE

---

M. Nicolas Masserey, bourgeois, est locataire d'un atelier mécanique situé dans le village de Réchy. Il souhaite développer son entreprise et construire un nouvel atelier agricole, à l'extérieur du village. À cette fin, il sollicite la Bourgeoisie pour que celle-ci lui octroie un droit de superficie d'une surface d'environ 2500 m<sup>2</sup>. Après analyse, le Conseil bourgeois a accepté de donner suite à sa requête et lui a proposé de localiser cette surface au lieu-dit «Grampraz-sous-Réchy / Les Clous».

Cette proposition lui a, bien entendu, été faite sous réserve de l'approbation formelle de l'Assemblée primaire bourgeoise.

La SNC Salamin & Cie dispose actuellement d'un droit de superficie bourgeois de 2531 m<sup>2</sup> au lieu-dit «Les Zittes», à Chalais. Son patron, M. Jean-Elie Salamin souhaite augmenter ce droit de superficie d'une surface d'environ 1500 m<sup>2</sup>. Compte tenu de certaines nuisances, liées à l'activité déployée par cette entreprise, le

Conseil bourgeois n'est pas favorable à étendre ce droit de superficie dans la zone précitée. Il a donc proposé à M. Salamin de déplacer son droit de superficie actuel au lieu-dit «Grampraz-sous-Réchy / Les Clous» et d'en augmenter la surface, à cet endroit.

L'Assemblée primaire sera invitée à se prononcer sur ces deux demandes.

**Alain Perruchoud,**  
président



> Des chars toujours plus impressionnants animent le carnaval chalaisard.

# NOUVEAUX STATUTS DU TRIAGE FORESTIER DU VALLON

Dans le courant de l'année 2007, la Confédération a établi un catalogue national des forêts protectrices et a revu sa manière de subventionner les travaux d'entretien de celles-ci. Ainsi, la Confédération établit, aujourd'hui, un contrat de prestations avec l'Etat du Valais. Ce contrat couvre l'ensemble des travaux d'entretien de toutes les forêts protectrices cataloguées dans notre canton. De son côté, le canton signe des contrats similaires, non plus avec chaque Bourgeoisie comme par le passé, mais avec les triages forestiers qui sont les représentants des propriétaires. Ces contrats sont signés pour une durée de quatre ans et permettent aux triages forestiers d'organiser les travaux d'entretien sur l'ensemble des forêts protectrices dont ils ont la charge. Cette nouvelle manière de procéder rationalise le travail des forestiers et dynamise les travaux d'entretien en simplifiant les procédures administratives.

Par contre, pour être parfaitement efficace, il est nécessaire que le triage forestier puisse agir sur l'ensemble de son domaine sans avoir à tenir des décomptes administratifs séparés pour chacun des propriétaires concernés. Les nouveaux statuts, proposés par le comité du Triage du Vallon et validés par les instances cantonales, visent cet objectif.

En substance, ces nouveaux statuts prévoient que toutes les communes et bourgesses partenaires délèguent au Triage les tâches de gestion et d'entretien des forêts qui leur appartiennent. Le Triage est ainsi appelé à assumer, lui-

même, tous les frais engendrés par ces tâches. En contrepartie, il encaisse les subventions cantonales et les recettes liées à la vente du bois. Les statuts stipulent que le financement des travaux d'entretien des forêts protectrices serait assuré par l'intermédiaire d'un «Fonds de réserve des partenaires». Ce fonds serait initialement alimenté par l'intermédiaire d'un emprunt bancaire et par les subventions fédérales et cantonales liées aux travaux d'entretien des forêts. Les communes pourraient être appelées, en cas de déficit important, à recapitaliser ce fonds. Cette situation ne devrait pas se présenter, dans la mesure où les responsables du Triage ne devraient pas engager de travaux, sans que le financement de ceux-ci soit assuré. Par

contre, en cas de bénéfices importants, le comité du Triage peut décider de verser, au fonds de réserve forestier bourgeoisial, le surplus de ce fonds. En dernier lieu, il faut relever que ce fonds crée une certaine solidarité entre les propriétaires forestiers partenaires du Triage, dans la mesure où les bénéfices engendrés par l'entretien des forêts «faciles» compensent les pertes inévitables liées à l'entretien des forêts «difficiles».

L'Assemblée primaire est invitée à se prononcer sur ces nouveaux statuts du Triage forestier du Vallon. Ceux-ci peuvent être consultés auprès de l'Administration communale.

**Alain Perruchoud, président**



> Le tracteur forestier du triage du Vallon, un outil indispensable pour les travaux de débardage.



# COMPTES ET BUDGET DE LA BOURGEOISIE

L'exercice 2008 de la Bourgeoisie de Chalais met en évidence des dépenses de fonctionnement pour un montant total de 53'872 francs alors que les recettes s'élèvent à 140'148 francs. Il s'en dégage donc une marge d'autofinancement de 86'276 francs.

Les dépenses sont inférieures à celles prévues au budget et les principales variations s'expliquent de la manière suivante:

- L'entretien de la maison bourgeoise de Chalais a nécessité moins d'heures de conciergerie;
- La sortie des bourgeois, en septembre 2008, n'était pas prévue au budget de la rubrique

«Réceptions»;

- Un complément d'impôt communal pour 2006 augmente le compte «Impôts et cotisations».

Les recettes n'appellent pas de commentaire particulier dans la mesure où elles sont en adéquation avec le budget. Les rubriques touchant aux forêts n'enregistrent plus d'écriture car la gestion des forêts a été confiée au Triage forestier du Vallon. Le Triage prend à sa charge les frais d'entretien et encaisse les recettes liées aux ventes de bois.

En ce qui concerne les bâtiments de Sigeroulaz, loués à la société

de la Télécabine Vercorin SA, nous constatons que:

- le chiffre d'affaires lié à l'occupation de la colonie est en baisse de 28%;
- le chiffre d'affaires lié à l'occupation des dortoirs de l'Etable est en hausse de 13%;
- le chiffre d'affaires de la buvette de l'Etable est en hausse de 51%.

Compte tenu de la marge d'autofinancement, nous avons procédé à des amortissements pour un montant de 85'500 francs ce qui nous permet de clore l'exercice avec un bénéfice de 776 francs.



> Accompagnés par M. Olivier Salamin (directeur de l'ASA-Valais), par M. Simon Darioly (chef du service de l'action sociale, Etat du Valais), par M. Claude Moret (responsable UBS du rayon Sion-Sierre), par M. Kurt Lagger (chef de l'office de coordination des institutions sociales, Etat du Valais), par Mme Geneviève Albasini (gérante de la Pension la Forêt), M. René Previdoli (membre de l'Association Coup de pouce des collaborateurs UBS) remet le chèque de CHF 20'000.- à Mme Martine Gay Des Combes Rosset (présidente de l'ASA-Valais).

## COMPTES ET BUDGET DE LA BOURGEOISIE

<b>BOURGEOISIE DE CHALAIS</b>		<b>COMPTES 2007</b>	<b>BUDGET 2008</b>	<b>COMPTES 2008</b>	<b>BUDGET 2009</b>
<b>029.30</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>				
029.301.00	Conciergerie de la maison bourgeoisiale	6'442.60	6'500.00	5'911.40	6'400.00
029.303.00	Charges sociales	693.20	800.00	678.15	700.00
		<b>7'135.80</b>	<b>7'300.00</b>	<b>6'589.55</b>	<b>7'100.00</b>
<b>029.31</b>	<b>BIENS ET SERVICES</b>				
029.314.00	Charges des immeubles	1'761.05	2'000.00	1'448.40	4'000.00
029.314.01	Charges maison bourgeoisiale de Chalais	6'426.45	9'000.00	8'069.75	11'500.00
029.314.02	Charges maison bourgeoisiale de Vercorin	1'782.80	1'800.00	1'809.45	2'000.00
029.314.03	Charges bâtiments de Sigeroulaz	1'969.15	2'000.00	1'995.80	2'000.00
029.314.04	Entretien et surveillance des forêts	116.00	5'000.00	0.00	0.00
029.318.00	Réceptions	1'416.25	700.00	1'703.60	500.00
029.318.10	Vinification	4'500.00	4'500.00	4'500.00	4'500.00
029.318.20	Comptabilité et frais administratifs	6'300.00	6'300.00	6'455.00	6'500.00
029.319.00	Impôts et cotisations	2'392.40	2'000.00	5'012.65	3'000.00
		<b>26'664.10</b>	<b>33'300.00</b>	<b>30'994.65</b>	<b>34'000.00</b>
<b>029.32</b>	<b>INTERETS PASSIFS</b>				
029.321.00	Intérêts des dettes	12'207.50	17'000.00	16'287.75	11'000.00
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>46'007.40</b>	<b>57'600.00</b>	<b>53'871.95</b>	<b>52'100.00</b>
<b>029.42</b>	<b>REVENU DES BIENS</b>				
029.423.00	Droits de superficie et locations	67'296.55	65'000.00	67'677.05	66'000.00
029.423.10	Locations maison bourgeoisiale de Chalais	430.00	600.00	400.00	600.00
029.423.20	Locations maison bourgeoisiale de Vercorin	30'500.00	30'500.00	30'500.00	30'500.00
029.423.30	Locations des bâtiments de Sigeroulaz	27'604.85	30'000.00	30'470.70	30'000.00
		<b>125'831.40</b>	<b>126'100.00</b>	<b>129'047.75</b>	<b>127'100.00</b>
<b>029.43</b>	<b>CONTRIBUTIONS</b>				
029.431.00	Agrégation de nouveaux bourgeois	2'800.00	2'100.00	2'100.00	0.00
029.435.00	Vente de bois	0.00	1'000.00	0.00	0.00
029.435.10	Vente de vin	9'000.00	9'000.00	9'000.00	9'000.00
029.436.00	Mesures sylvicoles - entretien des forêts	0.00	2'000.00	0.00	0.00
029.452.00	Participation communale au garde forestier	0.00	300.00	0.00	0.00
		<b>11'800.00</b>	<b>14'400.00</b>	<b>11'100.00</b>	<b>9'000.00</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>137'631.40</b>	<b>140'500.00</b>	<b>140'147.75</b>	<b>136'100.00</b>
	<b>MARGE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>91'624.00</b>	<b>82'900.00</b>	<b>86'275.80</b>	<b>84'000.00</b>
<b>029.33</b>	<b>AMORTISSEMENTS</b>				
029.330.00	Amortissements comptables	70'500.00	70'000.00	70'500.00	70'000.00
029.331.00	Amortissements du patrimoine administratif	20'000.00	10'000.00	15'000.00	10'000.00
		<b>90'500.00</b>	<b>80'000.00</b>	<b>85'500.00</b>	<b>80'000.00</b>
	<b>BENEFICE DE L'EXERCICE</b>	<b>1'124.00</b>	<b>2'900.00</b>	<b>775.80</b>	<b>4'000.00</b>
	<b>INVESTISSEMENTS PROPRES</b>				
	Aménagements des alpages	0.00	60'000.00	0.00	60'000.00
	<b>INVESTISSEMENTS NETS</b>	<b>0.00</b>	<b>60'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>60'000.00</b>
	<b>MODIFICATION PATRIMOINE FINANCIER</b>				
	Acquisition de terrains industriels	288'224.00	0.00	0.00	296'900.00
	Ventes de terrains industriels	0.00	0.00	0.00	470'250.00
	<b>MODIFICATION PATRIMOINE FINANCIER</b>	<b>288'224.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>-173'350.00</b>

## COMPTES ET BUDGET DE LA BOURGEOISIE

BOURGEOISIE DE CHALAIS		BILAN AU 31 DECEMBRE	
ACTIF		2007	2008
<b>10</b>	<b>DISPONIBLE ET COURT TERME</b>		
102.00	Banque Raiffeisen	153'032.25	211'801.20
		<b>153'032.25</b>	<b>211'801.20</b>
<b>11</b>	<b>AVOIRS</b>		
115.00	Débiteurs	42'773.35	51'532.60
		<b>42'773.35</b>	<b>51'532.60</b>
<b>12</b>	<b>PLACEMENTS</b>		
121.00	Titres	1.00	1.00
123.00	Terrains	360'714.00	350'714.00
123.009	Provision de réadaptation sur terrains	-82'489.00	-82'489.00
123.30	Maison bourgeoisiale de Chalais	<b>290'000.00</b>	<b>260'000.00</b>
123.41	Rénovation maison bourgeoisiale de Vercorin	<b>699'500.00</b>	<b>669'000.00</b>
123.50	Bâtiments de Sigeroulaz	218'058.00	218'058.00
123.509	Provision de réadaptation sur bâtiments Sigeroulaz	-218'058.00	-218'058.00
124.00	Mobilier	1.00	1.00
		<b>1'267'727.00</b>	<b>1'197'227.00</b>
<b>13</b>	<b>ACTIFS TRANSITOIRES</b>		
139.00	Actifs transitoires	7'700.30	200.00
		<b>7'700.30</b>	<b>200.00</b>
<b>14</b>	<b>INVESTISSEMENTS PROPRES</b>		
140.00	Alpages et pâturages	479'001.00	479'001.00
140.009	Provision de réadaptation sur alpages	-479'000.00	-479'000.00
141.00	Forêts	1'975'118.00	1'960'118.00
141.009	Provision de réadaptation sur forêts	-1'808'118.00	-1'808'118.00
		<b>167'000.00</b>	<b>152'000.00</b>
		<b>167'001.00</b>	<b>152'001.00</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>1'638'233.90</b>	<b>1'612'761.80</b>
PASSIF		2007	2008
<b>22</b>	<b>DETTES A LONG TERME</b>		
220.01	Raiffeisen - Emprunt	400'000.00	400'000.00
220.02	Raiffeisen - Emprunt 2007	150'000.00	150'000.00
230.00	Prêt communal pour maison Vercorin	699'500.00	669'000.00
		<b>1'249'500.00</b>	<b>1'219'000.00</b>
<b>25</b>	<b>PASSIFS TRANSITOIRES</b>		
259.00	Passifs transitoires et créanciers	60'789.00	65'041.10
		<b>60'789.00</b>	<b>65'041.10</b>
<b>29</b>	<b>FORTUNE</b>		
290.00	Fortune nette au 1er janvier	326'820.90	327'944.90
291.00	Variation de fortune	1'124.00	775.80
		<b>327'944.90</b>	<b>328'720.70</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>1'638'233.90</b>	<b>1'612'761.80</b>

# RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

## ADMINISTRATION COMMUNALE

Pour tous renseignements n'hésitez pas à contacter le Secrétariat communal.

### Horaires d'ouverture

Lundi, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h ou sur rendez-vous.

Case postale 22  
3966 Chalais

Tél. 027 459 11 11  
Fax 027 459 11 00  
[chalais@chalais.ch](mailto:chalais@chalais.ch)  
[www.chalais.ch](http://www.chalais.ch)

## DÉCHETTERIES

Déchetterie de Chalais  
M. Alain DUBUIS

Déchetterie de Vercorin  
M. Jean-Bernard DEVANTHERY

Dépôt des huiles usées, matériaux encombrants, pneus, frigos, ferraille et déchets végétaux.

	Été dès le 15 mars	Hiver dès le 15 novembre
Lundi	16 h à 19 h	
Mercredi	16 h à 19 h	13 h à 15 h
Samedi	10 h à 12 h 13 h à 15 h	10 h à 12 h

# ÉVOLUTION DE LA POPULATION

Evolution de la population de la commune (Nombre d'habitants au 1er janvier)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Commune	2709	2749	2900	2958	2975	3000	3057	3072
Chalais	935	935	1021	1050	1055	1049	1065	1069
Réchy	1214	1225	1261	1291	1277	1280	1308	1311
Briey	69	81	83	60	69	88	99	105
Vercorin	491	508	535	557	574	583	585	587

